



Département de l'ESSONNE  
Arrondissement d'ETAMPES  
Canton de DOURDAN

Date de la convocation :  
2 Juin 2023

**Délibération N° 2023-23**

**République Française**

**Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil Municipal du 9 Juin 2023**

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Conseillers représentés : 6

Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Magali HAUTEFEUILLE.

**PRESENTS** : Magali HAUTEFEUILLE, Maire ; Sylvain LARQUETOU, Laurent RAVENET, Thierry SAULET, Vanessa MANEIRO Adjoints ; Patrice BELLET, Maryse GAREL, Blandine BELPECHE, Béatrice ROZENSTHEIM, Guy BERVIN, Jérôme MARQUES, Jean-Pierre GRANJEAN, Monique NOLIN.

**POUVOIRS** :

Daniel IVERT a donné procuration à Laurent RAVENET

Anne-Marie BAILLOUX a donné procuration à Blandine BELPECHE

Marion RENAULT a donné procuration à Sylvain LARQUETOU

Valérie CALDAYROUX a donné pouvoir à Magali HAUTEFEUILLE

Pascal JAVOURET a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANJEAN

Valérie LACOSTE a donné procuration à Monique NOLIN

**Participation des parents / responsables légaux pour le  
transport scolaire communal des élèves fréquentant le groupe  
scolaire Georges Debono pour l'année scolaire 2023/2024**

Sur proposition de la commission « Ecoles »,

CONSIDERANT qu'en tant qu'autorité organisatrice des transports, la Commune a la pleine responsabilité de la tarification sur ses circuits,

CONSIDERANT l'évolution à la hausse des coûts de carburant,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation financière aux parents / responsables légaux des enfants empruntant le car scolaire communal. La participation financière demandée aux parents / responsables légaux est fixée de façon forfaitaire par an :

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 091-219105939-20230609-2023\_23-DE

- à 47.00 € par an et par enfant pour 1 enfant,
- à 43.00 € par an et par enfant pour 2 enfants,
- à 37.00 € par an et par enfant pour 3 enfants et plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 abstentions (Monique NOLIN et Valérie LACOSTE).

**ADOpte** les tarifs proposés ci-dessus, pour l'année scolaire 2023/2024

Acte rendu exécutoire :

- **Transmis au représentant de l'Etat**
- **Publié le :**

